

L'HOMOPHOBIE : SAVOIR ET RÉAGIR

brochure à destination des enseignants et de tous
les professionnels travaillant auprès des jeunes



Cette brochure a été réalisée grâce au soutien de :



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



Ont participé à la **rédaction** de cette brochure : René-Paul Leraton, Pierre-Olivier De Busscher, Thierry Lesellier, Marc Morel, Hervé Baudoin. Avec le **concours** du comité de pilotage : Carole Bizouarn - magistrate, DPJJ / Bureau des affaires judiciaires et de la législation, Ministère de la justice, Philippe Castel - coordinateur du groupe SNES de lutte contre l'homophobie, Nadia Cherkaski - psychologue-psychanaliste, responsable Courbevoie Écoute Jeune, Michèle Deroche - chargée de mission, FCPE, Martine Dumont - médecin Santé Publique/Lille, Laurent Goïlard - infirmier, DPJJ Bureau des méthodes de l'action éducative, Ministère de la justice, Françoise Largillière - présidente Contact Nord Pas-de-Calais, Ève Lêquang - chargée d'études à la D.G.E.R., Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, Albert Munoz - proviseur/Paris, Daniel Picarda - conseiller principal d'éducation/académie de Paris, Cécile Robin - professeur de SVT/Paris, Anne-Marie Servant - chargée des dossiers santé des jeunes, DGS, Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées, Dominique Weyant - vice-président de Couleurs Gai&S/CGL de Moselle. et du comité de lecture : Daniel Borrillo - juriste, maître de conférences Université Paris X/Nanterre, Michel Dorais - professeur, Faculté des sciences sociales, Université Laval (Canada), Éric Verdier - psychologue, chargé de mission à la Ligue des Droits de l'Homme.

Les retranscriptions des entretiens téléphoniques, tout en respectant la parole de l'appelant, sont présentées de façon à préserver l'anonymat des utilisateurs de la ligne.

POURQUOI CETTE BROCHURE ?

Cette brochure a principalement pour but de vous donner des informations, des éléments de réflexion et des possibilités d'orientation quand vous souhaitez apporter une aide à un jeune confronté à **l'homophobie**, c'est-à-dire **toute attitude ou tout acte qui va dans le sens d'un rejet, d'une injustice envers une personne homosexuelle ou identifiée comme telle**. Aussi, lutter contre l'homophobie œuvre au mieux-être physique, mental et social de tous les jeunes.

Il y a quelques années, un micro-trottoir¹ avait été réalisé en interrogeant des passants sur la signification du mot "*homophobie*". Les résultats montraient une large méconnaissance de ce terme. En donnant la signification de ce mot, il était visible que plusieurs personnes interrogées ne réalisaient pas en quoi l'homophobie était une forme de discrimination.

Lors de la préparation de la loi sur le PaCS, certains échanges ont mis l'homophobie au cœur du débat public, et en particulier ses répercussions sur les jeunes confrontés à des interrogations sur leur orientation sexuelle.

La vie affective et sexuelle qui émerge chez les adolescents génère des questions, quelle que soit l'orientation sexuelle. Celles-ci sont encore plus difficiles à aborder quand l'attirance pour les personnes du même sexe rencontre des attitudes d'exclusion ou de discrimination liées à l'homophobie. Depuis plusieurs années, la Direction Générale de la Santé, dans le cadre de la lutte contre le sida, se préoccupe des répercussions de l'homophobie sur le comportement préventif des jeunes gays et lesbiennes. Plus récemment, l'Éducation Nationale puis le Président de la République ont souligné la nécessité de prendre le sujet en compte.

Dans la circulaire du 21 novembre 2001, le ministre de l'Éducation Nationale rappelait que : "*(...) l'éducation à la sexualité a désormais pleinement sa place à l'école. Elle doit intégrer les questions liées à la mixité, à la lutte contre le sexisme, l'homophobie, et permettre de mieux prendre en compte les attentes des jeunes avec leurs différences et leurs préoccupations spécifiques.*" Ces recommandations relatives à l'éducation à la sexualité ont été confirmées par la circulaire du 17 février 2003 du ministre délégué à l'Enseignement Scolaire : "*Cette démarche (...) est légitimée par la protection des jeunes vis-à-vis des violences ou de l'exploitation sexuelle, de la pornographie ou encore par la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes.*" Dans un discours prononcé à Troyes le 14 octobre 2002, le Président de la République, Jacques Chirac, souhaitait pour sa part la création d'une autorité indépendante pour "*(...) lutter contre toutes les formes de discriminations, qu'elles proviennent du racisme, de l'intolérance religieuse, du sexisme ou de l'homophobie.*"

En tant que professionnels ou bénévoles associatifs qui travaillez auprès des jeunes, vous pouvez vous poser ces questions : Que dire ? Que faire ? Comment agir contre l'homophobie ?

¹ Film réalisé par la LGPF (Lesbian & Gay Pride Film) en 1997



AH!
VOILÀ LES DEUX
QUI SE TIENNENT
PAR LA MAIN!

LA
HONTE!

LES
PÉDES!

RELAX!
LES LESBIENNES
ÇA N'EXISTE PAS!

SOMMAIRE

Édito	3
Sommaire	5
L'homophobie ordinaire : des mots qui font mal	6
- l'injure	
- la souffrance psychique	
- la discrimination au travail	
L'homophobie ordinaire : la norme sociale	8
- le rejet par la famille	
- une phase à l'adolescence ?	
- l'hébergement des mineurs	
L'homophobie ordinaire : les violences vécues	10
- le coming out	
- l'homophobie intériorisée	
- la sanction des violences	
L'homophobie ordinaire : l'estime de soi et la santé	12
- l'estime de soi	
- la prévention face aux IST (Infections Sexuellement Transmissibles)	
- la notion de "majorité sexuelle"	
Bibliographie / Filmographie	14
Références juridiques	15
Numéros utiles	16

Pour vous aider, un code couleur est utilisé afin de vous repérer dans les thématiques :

juridique



santé psychique



prévention



" Au lycée, c'est une catastrophe : un garçon m'a piégé. Il a fait semblant de me draguer... Après des rumeurs sur mon compte, des regards, des rires, maintenant c'est des injures du style "sale pédé" ou "tapette", enfin vous voyez quoi, des mots qui me blessent sans arrêt (...). J'en ai vraiment marre...Toujours les mêmes remarques sans arrêt...On me dit que je suis efféminé. Je suis moralement fatigué...Je ne sais plus où j'en suis : je suis bi...je crois...enfin peut-être homo. J'ai essayé avec des filles pour faire comme les autres mais c'est pas moi ! (...) Si ça continue, je sais pas ce que je suis capable de faire. C'est lourd à porter, j'ai l'impression de couler... C'est marrant, mes études me plaisent, mais si c'est pour être rejeté et vivre caché ! Parce que vous savez, dans mon milieu (je suis en BTS), c'est pas des drôles ! Plutôt machos, même. Normalement, on doit faire un stage en entreprise. J'avais postulé dans une société de vente de pièces détachées automobiles, mais on m'a vite fait comprendre que j'étais pas assez "viril" et qu'avec les autres, ça ne passerait pas bien...Mais bon, c'est pas parce qu'on est homo qu'on ne peut pas aimer les voitures...C'est ma passion (...)
Je finis par douter de mes capacités. Qu'est-ce que je peux faire ? "

jeune homme, 19 ans,
enseignement technique, région Languedoc-Roussillon.

" Au commencement, il y a l'injure. Celle que tout gay peut entendre à un moment ou à un autre de sa vie, et qui est le signe de sa vulnérabilité psychologique et sociale (...) Ce sont des agressions qui marquent la conscience. "

- Didier Eribon ²

² in *Réflexions sur la question gay* - p.29, Fayard - 1999

L'HOMOPHOBIE ORDINAIRE : DES MOTS QUI FONT MAL

"...maintenant c'est des injures du style "sale pédé" ou "tapette"..."

- J** Actuellement, la loi ne sanctionne pas les injures homophobes ou sexistes, dès lors qu'elles ne sont pas nominatives. Seules sont pénalisées les injures proférées en raison de l'origine, de l'appartenance ou de la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. Toutefois, les injures commises en raison de l'orientation sexuelle ou du sexe doivent être considérées comme étant de même nature que les injures xénophobes ou racistes et doivent être en conséquence clairement identifiées et réprimées. Ceci d'autant plus que l'absence de réactions des adultes présents face aux injures est vécue de façon encore plus douloureuse par le jeune concerné.
Pour plus d'informations : **Sida Info Droit - 0 810 636 636** et pour vous aider : **SOS Homophobie - 0 810 108 135**

"Je suis moralement fatigué (...) C'est lourd à porter, j'ai l'impression de couler..."

- SP** Des études^{3/4/5} montrent que certains jeunes gays et certaines lesbiennes présentent un risque accru par rapport au suicide. Qu'ils soient repérés et stigmatisés en tant que tels, qu'ils le cachent en s'inventant une autre personnalité "plus conforme", ces jeunes risquent de s'installer dans un isolement et une souffrance psychique qui peut se concrétiser par une violence (aboutie ou non) et parfois même retournée contre soi.
Vous pouvez les aider en étant un interlocuteur possible ou en les orientant vers : **Ligne Azur - 0 810 20 30 40**

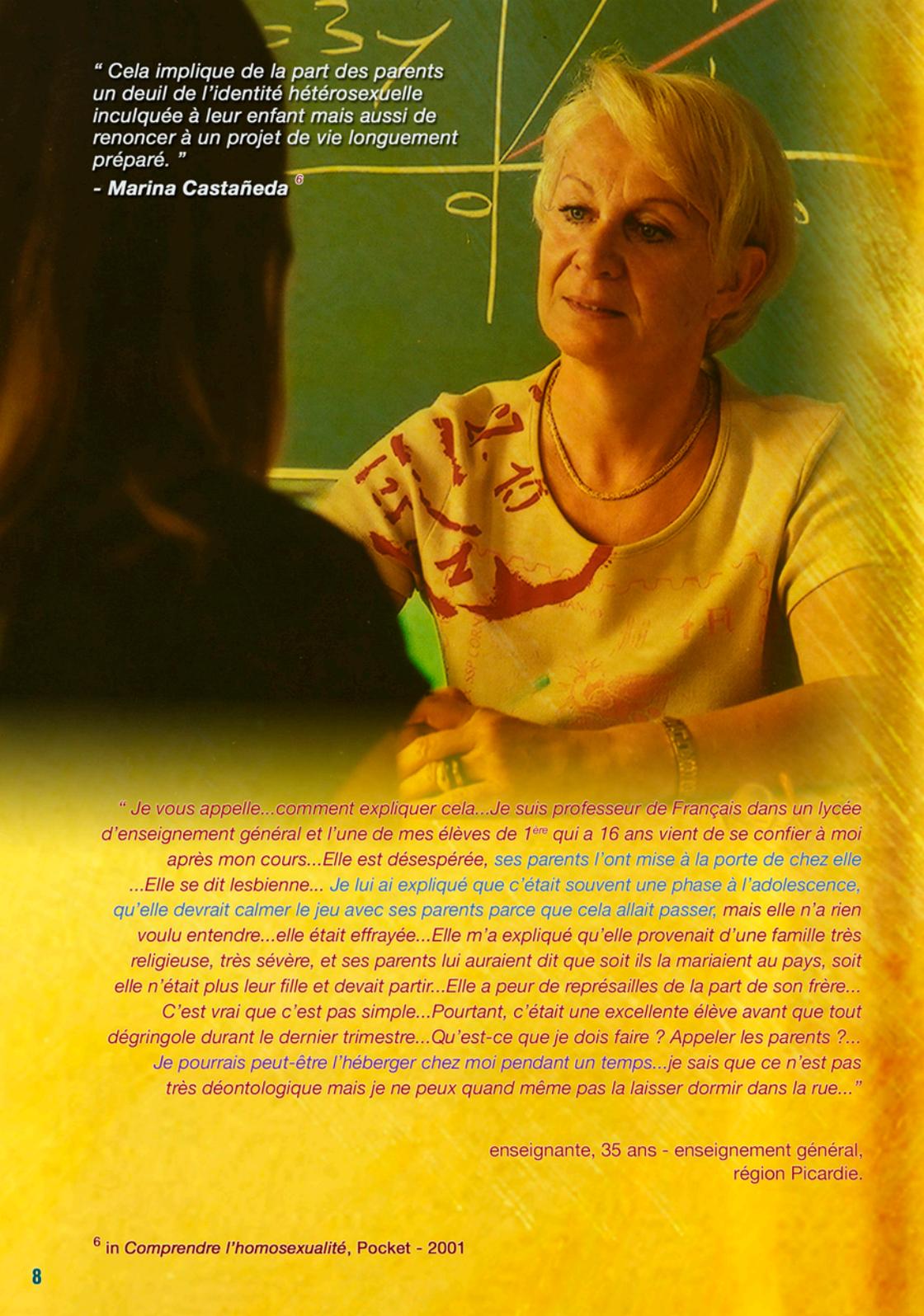
"...mais on m'a vite fait comprendre que j'étais pas assez "viril"..."

- J** Aucune personne ne peut faire l'objet d'une discrimination en raison, notamment, de son apparence physique, de ses mœurs ou de son orientation sexuelle. Ainsi, l'ensemble de la relation contractuelle entre un employeur et un salarié est protégée, de l'embauche (accès à l'emploi, recrutement) à la rupture du contrat de travail (licenciement) en passant par l'exécution du contrat lui-même (rémunération, mutation, sanction, promotion, formation...)
Pour plus d'informations : **Sida Info Droit - 0 810 636 636**

³ *Homosexualités et suicide*, E. Verdier & J. M. Firdion, H&O - 2003

⁴ *Mort ou fif*, M. Dorais, VLB - 2001

⁵ *Correlates of Unsafe Sexual Behaviour in Young Gay Males*, D. A. Bekerian & M. H. O'Neill, Londres, ESRC - 2003 (Grant n° R000223654)



“ Cela implique de la part des parents un deuil de l'identité hétérosexuelle inculquée à leur enfant mais aussi de renoncer à un projet de vie longuement préparé. ”

- Marina Castañeda⁶

“ Je vous appelle...comment expliquer cela...Je suis professeur de Français dans un lycée d'enseignement général et l'une de mes élèves de 1^{ère} qui a 16 ans vient de se confier à moi après mon cours...Elle est désespérée, ses parents l'ont mise à la porte de chez elle ...Elle se dit lesbienne... Je lui ai expliqué que c'était souvent une phase à l'adolescence, qu'elle devrait calmer le jeu avec ses parents parce que cela allait passer, mais elle n'a rien voulu entendre...elle était effrayée...Elle m'a expliqué qu'elle provenait d'une famille très religieuse, très sévère, et ses parents lui auraient dit que soit ils la mariaient au pays, soit elle n'était plus leur fille et devait partir...Elle a peur de représailles de la part de son frère... C'est vrai que c'est pas simple...Pourtant, c'était une excellente élève avant que tout dégingole durant le dernier trimestre...Qu'est-ce que je dois faire ? Appeler les parents ?... Je pourrais peut-être l'héberger chez moi pendant un temps...je sais que ce n'est pas très déontologique mais je ne peux quand même pas la laisser dormir dans la rue...”

enseignante, 35 ans - enseignement général,
région Picardie.

⁶ in *Comprendre l'homosexualité*, Pocket - 2001

L'HOMOPHOBIE ORDINAIRE : LA NORME SOCIALE

“...ses parents l'ont mise à la porte de chez elle...”

SP À la découverte de l'homosexualité de leur enfant, les parents peuvent avoir une première réaction violente, mais non définitive, parce qu'ils ont besoin de temps et de recul. Si, pour un jeune, il peut être difficile d'accepter son homosexualité, il en va de même pour les parents, car rien ne les y prépare. À leur tour, ils vont connaître la culpabilité, la crainte du regard des autres, accrues par le manque d'interlocuteur. Pour être écouté(e), informé(e), soutenu(e) : **Ligne Azur - 0 810 20 30 40** qui peut également vous donner les coordonnées des associations **Contact** et **Passerelles** de votre région (parents, familles et amis de gays et de lesbiennes).

“...Je lui ai expliqué que c'était souvent une phase à l'adolescence...”

SP L'adolescence est une période charnière pour beaucoup : ambiguïtés relationnelles mélangeant amitié profonde, sentiment amoureux et pulsions sexuelles parfois homo-érotisées. Pour certains, ces émois pour une personne du même sexe sont évacués sans passage à l'acte. Pour d'autres, le questionnement se fait plus oppressant quand cette pensée est persistante et le désir identifié comme tel. Il faut donc entendre les difficultés que les adolescent(e)s ont à se repérer et à se construire car il y a souvent un manque d'identification à des images valorisantes. Pourtant, des gays et lesbiennes sont reconnus dans leur domaine professionnel : Bertrand DELANÔÉ, Elton JOHN, Amélie MAURESMO,... (cf bibliographie et filmographie en fin de brochure). Vous pouvez accompagner le jeune dans sa difficulté, ses interrogations. Pour l'aider ou vous aider dans votre démarche : **Ligne Azur - 0 810 20 30 40**

“...je pourrais peut-être l'héberger chez moi pendant un temps...”

J Jusqu'à l'âge de 18 ans, le mineur est placé sous l'autorité de ses parents chez qui il a son domicile légal. Ainsi, les parents peuvent s'opposer à ce que le mineur habite chez quelqu'un d'autre. En outre, le fait d'héberger un mineur sans l'autorisation de ses parents peut faire l'objet de poursuite pénale. Toutefois, si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur est en danger, (rejet du domicile familial par les parents ou les titulaires de l'autorité parentale, violences morales, physiques,...) ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises, celui-ci peut être accueilli chez toute personne le temps de saisir le juge des enfants, seul apte à intervenir et à définir des mesures d'assistance éducative (placement dans une famille d'accueil, etc...). En revanche, pour éviter toute poursuite ultérieure pour détournement, il est nécessaire de prendre immédiatement attache des services de police ou de gendarmerie qui solliciteront l'autorisation du magistrat du parquet. Des dispositifs téléphoniques peuvent vous aider : **Enfance Maltraitée - 119, et Sida Info Droit - 0 810 636 636**

“ Dites, vous croyez que je suis homo ? Parce que je me sens comme tout le monde. Les autres, avec la gay pride. (...) Ils le montrent à la télé, dans la rue... Vous comprenez dans mon village, les gens, comment voulez-vous qu'ils m'acceptent ? ...C'est vrai, j'entends les blagues des autres sur les homos et je suis pas le dernier à en faire. (...) Je veux garder mes amis et ça les amuse, alors... Vous savez, j'ai l'impression d'être coupé en deux, d'être partagé. C'est fatigant. Parce qu'en plus, ça m'est arrivé une fois de me battre dans mon ancien club de foot à cause de ce que je suis. Vous savez, j'aime beaucoup le sport, on se défoule...entre potes... J'ai pas compris, un jour, après un match, on s'est changé comme d'habitude et un joueur m'a demandé pourquoi je le regardais et si j'étais pas "pédé". On a fini par se battre et l'entraîneur ne s'est pas déplacé pour autant, vu que ça devait l'arranger. Je sais pas comment il a su parce que j'ai pas le style homo (...). J'ai rien dit à mes parents. Je ne sais pas comment j'ai réussi à leur cacher la raison pour laquelle je me suis battu, et de toute façon c'est peut-être pas bien d'être homo, non ? Je ne sais pas pourquoi je vous appelle !”

jeune homme, 17 ans,
milieu sportif, région PACA.

“ Ce qui fait le problème, ce n'est pas l'homosexualité, ce sont les conditions faites à l'homosexualité. Il n'y a pas de problème homosexuel; il y a un problème de la société dans laquelle vit l'homosexuel. L'homosexualité pose une question sociale, et non médicale ou religieuse.”

- J. L. Bory / G. Hocquenghem ⁷

⁷ in *Comment nous appelez-vous déjà ?*, Calman-Lévy - 1977

L'HOMOPHOBIE ORDINAIRE : LES VIOLENCES VÉCUES

“...comment voulez-vous qu'ils m'acceptent ? (...)”

- SP** Dire son homosexualité (c'est à dire faire son *coming out*) n'est pas une étape anodine et sans conséquences (pour soi-même, son entourage). Cela doit rester un choix personnel, réfléchi, ne jamais être imposé ni considéré comme obligatoire. Sortir trop tôt de l'ombre quand on n'y est pas prêt est l'un des facteurs de vulnérabilité le plus fort par rapport au suicide⁸ (ne pas oublier que le déni est parfois - hélas, protecteur). Chaque jeune doit tenir compte du contexte dans lequel il évolue : pourquoi le faire ? Sur qui peut-il compter pour le soutenir dans sa démarche ? Peut-il faire face à un rejet, une réaction hostile ? Pour être écouté(e), informé(e), soutenu(e) : **Ligne Azur - 0 810 20 30 40**

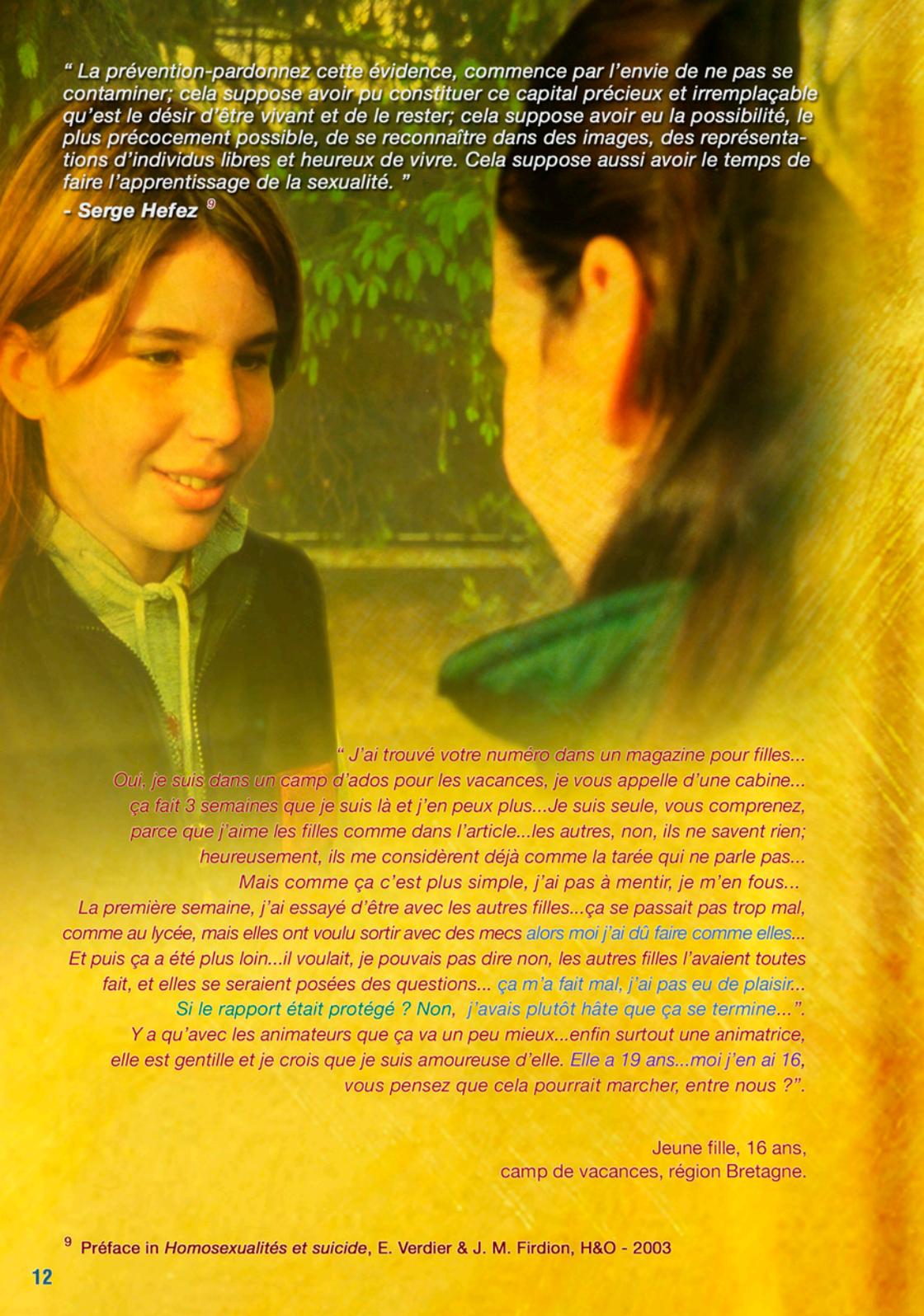
“...j'entends les blagues des autres sur les homos et je suis pas le dernier à en faire (...)”

- SP** Les blagues homophobes, aussi communes qu'elles puissent être, sont toujours reçues avec souffrance par le jeune gay ou la jeune lesbienne, qu'ils soient directement visés ou non. Cette douleur reste d'autant plus enfouie en eux qu'ils ne peuvent pas s'exprimer sur le mal-être par peur du rejet de leur entourage immédiat. Ceux qui les émettent réalisent-ils seulement que ces insultes sont homophobes ? Quelle que soit l'intentionnalité des termes, prendre en compte ces insultes en montrant leurs portées psychologiques négatives est aussi l'objectif de l'éducation à la citoyenneté. Pour vous aider : **Ligne Azur - 0 810 20 30 40, et SOS Homophobie - 0 810 108 135**

“...l'entraîneur ne s'est pas déplacé pour autant, vu que ça devait l'arranger.”

- J** Toutes les violences physiques sont sanctionnées par la loi. La sanction encourue est aggravée lorsque ces violences physiques ont été commises à l'intérieur d'un établissement scolaire ou éducatif, ou à l'occasion des entrées ou sorties des élèves, ou aux abords d'un tel établissement. Les violences commises en raison de l'orientation sexuelle de la victime constituent également une circonstance aggravante de nature à engendrer une sanction pénale plus lourde. Par ailleurs, la loi prévoit une obligation de porter secours lorsqu'une personne est en danger. Ainsi, quiconque pouvant empêcher par son action immédiate une atteinte à l'intégrité corporelle d'une personne (cas des violences physiques, par exemple) doit intervenir. L'abstention volontaire est sanctionnée par la loi. Pour vous aider : **Sida Info Droit - 0 810 636 636**

⁸ *Homosexualités et suicide*, E. Verdier & J. M. Firdion, H&O - 2003



“ La prévention-pardonnez cette évidence, commence par l’envie de ne pas se contaminer; cela suppose avoir pu constituer ce capital précieux et irremplaçable qu’est le désir d’être vivant et de le rester; cela suppose avoir eu la possibilité, le plus précocement possible, de se reconnaître dans des images, des représentations d’individus libres et heureux de vivre. Cela suppose aussi avoir le temps de faire l’apprentissage de la sexualité. ”

- Serge Hefez⁹

“ J’ai trouvé votre numéro dans un magazine pour filles...

Où, je suis dans un camp d’ados pour les vacances, je vous appelle d’une cabine... ça fait 3 semaines que je suis là et j’en peux plus...Je suis seule, vous comprenez, parce que j’aime les filles comme dans l’article...les autres, non, ils ne savent rien; heureusement, ils me considèrent déjà comme la tarée qui ne parle pas...

Mais comme ça c’est plus simple, j’ai pas à mentir, je m’en fous...

La première semaine, j’ai essayé d’être avec les autres filles...ça se passait pas trop mal, comme au lycée, mais elles ont voulu sortir avec des mecs alors moi j’ai dû faire comme elles...

Et puis ça a été plus loin...il voulait, je pouvais pas dire non, les autres filles l’avaient toutes fait, et elles se seraient posées des questions... ça m’a fait mal, j’ai pas eu de plaisir...

Si le rapport était protégé ? Non, j’avais plutôt hâte que ça se termine...”

Y a qu’avec les animateurs que ça va un peu mieux...enfin surtout une animatrice, elle est gentille et je crois que je suis amoureuse d’elle. Elle a 19 ans...moi j’en ai 16, vous pensez que cela pourrait marcher, entre nous ?”

Jeune fille, 16 ans,
camp de vacances, région Bretagne.

⁹ Préface in *Homosexualités et suicide*, E. Verdier & J. M. Firdion, H&O - 2003

L'HOMOPHOBIE ORDINAIRE : L'ESTIME DE SOI ET LA SANTÉ

“Ça m’a fait mal, j’ai pas eu de plaisir (...) j’avais plutôt hâte que ça se termine...”

SP Plus que jamais, le travail sur l'estime de soi reste une des clefs du travail de prévention. L'estime de soi dépend de la qualité et de la continuité des relations qui ont nourri les premiers échanges avec les autres et avec l'extérieur. C'est à partir des différentes identifications et intériorisations que se construit le sentiment d'une identité et s'éprouve la capacité à se reconnaître comme différent de l'autre. Cela permet d'éviter les pièges des pressions extérieures. C'est la raison pour laquelle la notion de consentement, et à l'inverse de l'absence de consentement, sont des conditions préalables à la définition des agressions sexuelles énumérées par le code pénal. S'estimer, c'est accepter et vivre ses différences comme des richesses parce qu'elles fondent la singularité. C'est aussi penser son corps comme le lieu de l'intime. Partant de là, l'adolescent doit être encouragé dans l'expression de ses choix. Vous, adultes, pouvez proposer une écoute et un soutien, notamment lorsque les choix de ces jeunes sont en questionnement ou alimentent des vécus de souffrance psychologique et d'incompréhension. Pour vous aider dans votre démarche : **Ligne Azur - 0 810 20 30 40**

“...si le rapport était protégé ? Non.”

P Deux bilans d'enquête réalisés en 2001¹⁰ et 2002¹¹ font état d'une forte recrudescence des comportements à risque (pénétration sans préservatif) parmi les plus jeunes, que ce soit leur première expérience sexuelle ou non et quelle que soit leur sexualité : baisse de l'utilisation du préservatif de 40% à 32%. D'autre part, après une période de stabilisation, le nombre de nouveaux cas de contamination par le VIH est en augmentation depuis 1998 (il a notamment doublé chez les femmes). De nombreuses IST (anciennement appelées MST) sont en recrudescence (syphilis, chlamydia,...) permettant de conclure à une augmentation des prises de risques. Enfin, outre les IST, il existe aussi des risques de grossesse non désirée lors des rapports non ou mal protégés, ainsi que des risques pris lors de la consommation de substances provoquant notamment des boulimies, des anorexies ou autres tentatives de suicide. **Sida Info Service - 0 800 840 800**, confidentiel, anonyme et gratuit.

“Elle a 19 ans...moi j'en ai 16 (...)”

J Des relations sexuelles (qu'elles soient hétérosexuelles ou homosexuelles) entre un majeur et un mineur (de moins de 18 ans et de plus de 15 ans) ne constituent pas une infraction dès lors que le mineur est consentant, que le majeur n'a pas autorité sur le mineur (professeur, animateur, éducateur, etc...) et qu'il n'y a pas de promesse de rémunération. Dans le cas d'un mineur de moins de 15 ans, les relations sexuelles sont interdites avec un adulte, même si le mineur est consentant. Quant aux relations sexuelles entre mineurs de moins de 18 ans, elles ne sont pas sanctionnées par la loi. **Sida Info Droit - 0 810 636 636**

¹⁰ Les connaissances, attitudes, croyances et comportements face au VIH/sida en France, Évolutions 1992-1994-1998-2001, ORS Île-de-France - décembre 2001

¹¹ Sida, VIH & IST, états des lieux des données en 2002, INVS - 2002

BIBLIOGRAPHIE

Cette liste (non exhaustive) pourra vous permettre d'affiner vos connaissances sur les thématiques abordées dans cette brochure ou de servir de relais auprès des jeunes qui vous entourent.

- *La peur de l'autre en soi : du sexisme à l'homophobie*, D. WELZER-LANG, P. DUTEY & M. DORAIS, éd.VLB - 1995
- *Réflexions sur la question gay*, D. ÉRIBON, Fayard - 1999
- *L'homophobie*, D. BORRILLO, Que sais-je - 2001
- *Mort ou fif*, M. DORAIS, VLB éditeur - 2001
- *Conversations sur l'homophobie, l'éducation comme rempart contre l'exclusion*, P. CLAUZARD, EL'HARMATTAN - 2002
- *Des aveux*, G. La Tour de MOSSART, Albin Michel - 2002
- *Il n'est jamais trop tard pour parler d'homosexualité*, E. MENARD, éd. de La Martinière - 2002
- *L'homophobie, comment la définir, comment la combattre ?*, Prochoix - 2002
- *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes*, sous la direction de D. ÉRIBON, Larousse - 2003
- *Dictionnaire de l'homophobie*, sous la direction de L. G. TIN, PUF - 2003
- *Homosexualités et suicide*, E. VERDIER & J. M. FIRDION, H&O éditions - 2003

FILMOGRAPHIE

De la même manière, il existe de nombreux films qui abordent le thème de l'homosexualité avec ses déclinaisons. Outils pédagogiques, ils peuvent être le point de départ pour un débat en classe ou dans le groupe de jeunes que vous avez sous votre responsabilité.

- *Beautiful thing (gay)*, Hettie Mc DONALD - 1996
 - *Go Fish (lesbien)*, Rose TROCHE - 1994
 - *Juste une question d'amour (gay)*, Christian FAURE - 1999 (www.antiprod.com)
 - *Paradisco*, Stéphane LY-CUONG - 2002 (www.paradisco.net)
 - *Qu'en dira-t-on ?*, série de 8 courts-métrages présentés dans le cadre d'un programme de lutte contre l'homophobie. Programme proposé par le Ministère de l'Agriculture et sélectionné par des élèves de lycées agricoles. Tél : 01 49 55 80 69
- DOCUMENTAIRES, TÉMOIGNAGES :

- *Personne n'est pareil* - disponible auprès de l'association Passerelles, à Marseille. Tél : 04 91 90 13 02
- *It's elementary* - disponible auprès de la librairie parisienne Les Mots à La Bouche. Tél : 01 42 78 88 30
- *Être et se vivre homo*, 2000. Six jeunes gays et lesbiennes racontent leurs parcours de vie. Disponible auprès de UEH - 1, rue Gilbert Dru 13002 MARSEILLE. Tél : 04 91 14 05 28.

OUTILS

- **Malette pédagogique "vivre ses différences, comment parler de l'homophobie"**. Cette malette comprend un guide d'utilisation, onze fiches pédagogiques, une cassette vidéo et deux livres. Elle a pour objectif d'éduquer à la citoyenneté et au respect des différences, à travers le thème de l'homophobie. Testée par des professeurs en milieu scolaire, elle est interdisciplinaire et peut être utilisée en français, histoire, droit, allemand, philosophie,... Pour tout renseignement : Couleurs Gaies, 31 rue des Tanneurs - 57000 METZ tél : 03 87 17 46 85
e-mail : couleursgaies@hotmail.com
- **Formation sexualités, homophobie**. Sida Info Service - organisme de formation, peut réaliser des actions de formation sur les thèmes des sexualités et de l'homophobie. Contact : formation@sida-info-service.org

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

Aggravation des crimes et délits en raison de l'orientation sexuelle

Aggravation des crimes et délits en raison de l'orientation sexuelle

Article 132-77 du Code Pénal (loi du 18 mars 2003)

“ Dans les cas prévus par la loi, les peines encourues pour un crime ou un délit sont aggravées lorsque l'infraction est commise en raison de l'orientation sexuelle de la victime. La circonstance aggravante est constituée lorsque l'infraction est précédée, accompagnée ou suivie de propos, écrits, utilisation d'images ou d'objets ou actes de toute nature portant atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime en raison de leur orientation sexuelle vraie ou supposée ”.

Discrimination

Article 225-1 du Code Pénal

“ Toute distinction opérée entre les personnes physiques en raison de leur origine, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur apparence physique ”. Sont ainsi condamnables, lorsqu'ils ne sont pas motivés par des éléments objectifs :

- les refus de fourniture d'un bien ou d'un service,
- l'entrave à l'exercice normal d'une activité,
- le refus d'embauche, la sanction ou le licenciement.

Article L. 122-45 du Code du Travail, modifié par la loi du 16 novembre 2001

“ Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement, ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire directe ou indirecte en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle”.

Hébergement des mineurs

Article 227-8 du Code Pénal

Hébergement des mineurs

Relation sexuelle

Articles 227-25 et 227-27 du Code Pénal

Mesures d'assistance éducative

Article 375 du Code Civil ; 227-27 du Code Pénal

Omission de porter secours

Article 223-6 du Code Pénal

Article 373 du Code Civil

Violences

Articles 222-7 à 222-14 du Code Pénal

Les associations demandent l'extension de ces dispositions à l'homophobie et à l'orientation sexuelle :

Injure publique et non publique

Articles 29 et 33 alinéa 1 et 2 loi 29 juillet 1881 & R. 621-2 et R. 624-4 du Code de Procédure Pénale

Provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence

Article 24 loi du 29 juillet 1881 sur la presse

L'ensemble des textes est disponible sur www.legifrance.gouv.fr

Articles 29 et 33 alinéa 1 et 2 loi 29 juillet 1881 & R. 621-2 et R. 624-4 du Code de Procédure Pénale

Provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence

Article 24 loi du 29 juillet 1881 sur la presse

Pour plus d'informations : www.legifrance.gouv.fr

NUMÉROS UTILES



LIGNE AZUR
0810 20 30 40

Pour celles et ceux qui se posent des questions sur leur orientation et/ou leur identité sexuelle, ainsi que leur entourage. N°azur (au prix d'une communication locale). Cette brochure peut être téléchargée sur le site : www.ligneazur.org.

Sida Info Droit
0 810 636 636

Répond aussi à toute question en lien avec la discrimination sexuelle ou l'état de santé.
N°azur (au prix d'une communication locale).



LIGNE AZUR _____ www.ligneazur.org

SOS HOMOPHOBIE _____ www.sos-homophobie.org

SIDA INFO DROIT _____ www.sida-info-droit.org

SIDA INFO SERVICE _____ www.sida-info-service.org

ÉDUCATION ET HOMOSEXUALITÉ _____ <http://homoedu.free.fr>